OT

SE SOUVENIR, C'EST SERVIR Journal de Roubai

JEUDI 5 Février 1920

L'ENTENTE EXIGE LA LIVRAISON DES COUPABLES : DÉMISSION DE VON

Incendie d'un pensionnat en Belgique: Un professeur et plusieurs élèves brûlés vifs

Le Sabotage du Traité

Hindenburg déclarait récemment : « Nous envisager l'avenir avec confiance ».

And of the second secon

mentes! Qu'en demeurera-t-il bientôt si nous ne réagissons pas?

Mais, demandera-t-on, quelles sont ces forces asses puissantes pour accomplir avec tant de aëreté cette cuvre de destruction? Les éléments qui paraissent nous dominer sont de deux sortes: la force d'inertie de l'Allemagne et la force de résistance du bol-chevisme russes. Pour briser l'une et l'autre, il eût fallu une volonté, une unité d'action et surtout un pro-gramme.

gramme.
Or, la volonté de l'Entente consiste, semble-t-il, à éviter toute manifestation d'énergie : le vieux mot d'ordre d'avant-guerre a refieuri : « Surtout, pas d'histoires l» L'unité d'action? On ne la trouve plus guère que dans les notes collectives qui lancent des avertissements inutiles et profèrent des menaces sans effet parce qu'elles eont sans sanction. H n'y a pas davantage de programme : il n'y a que des programmes continuellement modifiés et souvent contradictoires.

Or, avec un pareil système, qu'arrive-t-il ? Nos ennemis ne nous craignent plus et leur impunité encourage leur audace; nos amis perdent confiance dans l'appui que nous leur avons promis et cherchent aideurs leur sécurité.

curité.
L'incident polonais est à cet égard singu-lièrement caractéristique. Après avoir fixé à la Pologne indépendante ses frontières, après lui avoir promis armes, munitions, équipe-ments, après l'avoir placée en sentinelle avancée des puissances occidentales devant l'invasion bolcheviste et le front prussien, brusquement nous l'abandonnons. Car n'est-ce point une manière d'abandon ce refus de control de l'après d'abandon ce refus de l'après de l' brusquement nous l'abandonnons. Car n'estce point une manière d'abandon ce refus de
M. Lloyd George de continuer à la secourir?
Ainsi, on place ce maiheureux pays dans
l'sternative, soit de poursuivre seul la lutte
contre les bolchevisres, soit de s'entendre
avec eux comme les Esthoniens s'y sont décidés, comme les Lettons songent à le faire...
Je ne parieral point de l'inélégance de cette
singuisre décision. Considérous en simplement les conséquences évantalles. Le Pulse.

singuister décision. Considérous-en simple-ment les conséquences éventuelles. La Polo-gue n'étant point en état de se défendre avec ses seules forces, elle devra capituler ou négo-cier. Mais de ce qu'elle aura conclu la paix avec les Soviets, sa sécurité sera-t-elle ga-rantie? La Russie, même bolchevisée, ne cherchera-t-elle pas à l'absorber? D'autre part, l'Allemagne la voyant isolée ne sera-t-elle pas tentée de la dévorer sous prétexte de la retirer des griffes russes?

Il existe nourtant une clause du traité de

de la retirer des griffes russes?

Il existe pourtant une clause du traité de Versailles par laquelle les aillés lui garantissent son indépendance. Comment s'y prendront-ils, quand il sera trop tard, pour la faire respecter?

L. G....

INFORMATIONS

LES TRANSPORTS PAR PRIORITE des PRODUITS INTERESSANT L'AGRICULTURE
Paris, d'évrier. — Sur la proposition du ministre du Travaux publice et du ministre de l'Agriculture, adécret est actuellement soumis au Conseil d'Etat pour que tons les transports intéressant l'agriculture, soient faits par prierité.

ture, solent faits par priorité.

LA PRODUCTION DES TARAGS

AU MOIS DE DECEMBRE

Paria, 4 février, — Les quantités fabriquées des

tabace à femer cevrants ont été les suivants pendans le mois de décembre 1519 :

Beafgriati ordinaire, 2.646,138 kilos; scaferlati surpérieur, 305,653 kilos; aceférlati maryland, 32,461

Liles; caporal doux, 4.358 kilos.

Les quantifés correspondantes pour le mois de déLes quantifés correspondantes pour le mois de dé105,190 kilos; 2.4552 nuivantes : 1.05 pour le

mois de décembre 1913; 1.337,837 kilos, 226,063 ki
los, 41,609 kilos, 50,06 kilos.

TAR RHGAGEMENTS DE 4 ANS et la CLASSE 1913
TARS, à février. — Le ministre de la Genere, réque les angués volontaires pour 4 ans. de la classe
1918, seront Hbórés à l'expiration de l'engagement
de 4 ans qu'ils ont librement souscrib.

deroulée à Riente, ensevelissant plusieurs enfants sous les décembres; l'un d'eux, âgé de 10 ans, a été tué, un antre a été grièvement blessé.

LES CHEMINOTS DE L'ÉTAT

LE VOTE D'UN ORDRE DU JOUR Paris, 4 février. — Le Congrès extraordi-aire des cheminots de l'Etat a tenu cet naire des chemmots de l'Etat à tenu cet après-midi sa quatrième et dernière séance à la Maison des Syndicats, sous la présidence de M. Lardeux, d'Argenteuil. L'ordre du jour suivant a été adopté par 55.855 voix contre 183, 227 abstentions et 722 absents:

183, 227 abstentions et 722 absents:

Le Congrès extraordinaire des cheminots de l'Etat, après avoir épuis les revendications posées par la Fédération nationale ayant trais aux revendications corporatives et à la nationalisation, approuve les décisions priess par le Conseil tédéral et fixe la date stribus du 10 fétrier, à l'obtention timmédiats des attribus du 10 fétrier, à l'obtention timmédiats des settles du 10 fétrier, à l'obtention timmédiats des résidence portée à 1.200 france, à Parie; du maintein de l'indemité de 200 france, à et el 'octrol de ce minimum au personnel féminin.

Si à la date du 10 fétrier, antifaction n'est pas accordée, le Conseil d'administration devra déclaracer un movament de grève dans un délai très brei, en acerné avec la Fédération artionale.

Et appliquées les revendications ponées par la Fédération et en tête desquelles les cheminots placent l'acceptation du principe de la nationalisation des chemins de fet.

Le congrès est clos à 21 hannes

Le congrès est clos à 21 heures.

LES QUOTIDIENNES

Les Commerçants Détaillants s'organisent

La guerre a donné un coup de fouet à cer-La guerre a conne un coup de l'obet a cer-taines idées qui, mises en marche depuis très longtemps, cheminaient si lentement qu'elles risquaient de mourir avant d'avoir atteint le but. Par exemple, la nécessité, pour les com-merçants détaïlants de s'unir, de se sentir les coudes, de mettre en commun leurs inté-réis généraux, est une vérité élémentaire et fort ancienne. Et pourtant, malgré des tenta-tives méritaires et qui obtirent des succès tives méritoires et qui obtinrent des succès partiels, jusqu'à présent, cette vérité, admise par tous, n'était point passée réellement dans la pratique. Tandis que l'industrie et le négoce s'organisaient sérieusement, que les corporations ouvrières fortifaient de plus en dus leurs moyens de protection et de défense, le petit commerce, par apathie, par indifférence, par manque de compréhension des besoins modernes, s'encroutait dans une situation préhistorique.

Les difficultés économiques de tous genres, les nouveautés fiscales les manques lécules. par tous, n'était point passée réellement dans

Les difficultés économiques de tous genres, les nouveautés fiscales, les mesures législatives compilquées, les charges contributives très lourdes, ont révélé au petit commerçant le danger de l'isolement et les avantages de l'univar qui, plus que jamnis, fait la force. De tous côtés nous arrivent les témoignages des efforts tentés par les commerçants détalliants pour faire triompher leurs justes revendications en groupant les énergies, les bonnes volontés et les intérêts. Le Nord ne pouvait pas rester en arrière fians ce mouvement général vers une meilleure organisation de la défense du commerce. Nous savons qu'on se remue à Roubaix et à Tourcoing qu'on se remue à Roubaix et à Tourcoins our arriver à « galvaniser » les initiatives

pour arriver à « galvaniser » les initiatives qui, jusqu'à présent, n'aboutissaient pas faute de cohésion.

Il faut féliciter ceux qui cherchent à infuser un sang nouveau aux organismes existants, comme les unions commerciales, et à les rattacher aux grandes associations, aux fédérations, dont l'action est puissante et efficace. L'industrie, le négoce et le commerce de détails d'une même région ne peuvent pas s'ignorer. Même si une véritable communauté d'intérêts ne les unissait pas, la solidarité sociale devrait les rapprocher.

vent pas s'ignorer. Même si une veritable communanté d'inféréts ne les unissait pas, la solidarité sociale devrait les mapprocher.

C'est pourquoi, ciaque fois que la chose est possible, les commerçants détaillants doivent unir leur eause à celle des industriels et des négociants et appuyer leurs revendications et leurs doléances sur les revendications et leurs doléances sur les revendications et leurs doléances de ces derniers. Vis-à-vis des pouvoirs publics, l'effet sera plus impressionnant et plus certain.

Les commerçants détaillants forment la masse des contribuables; ils supportent proportionnellement les charges les plus grandes; l'Etat leur doit side et protection. Mais ils ne mériteraient pas qu'on s'occupe de leurs besoins et de leurs intérêts s'ils ne prenaient la résolution énergique de s'organiser, d'entrer dans les associations de défense, de s'affilier aux fédérations locales, régionales ou nationales, de payer, enfin, de leur personne et de leur bourse.

Maurice Aubert.

LA LIVRAISON DES COUPABLES EXIGÉE

La démission de Von Lersner

Paris, 4 février. — On précise que la let-tre qui porte la liste des coupables repousse brièvement et nettement les dernières tenta-tives de diversions allemandes et affirme la résolution des alliés d'exiger l'exécution inté-grale de l'article 228. Sur près de 890 coupables, la France et la Belgique en réclament chacune 334. Outre le kropprinz, les princes Oscar et Elitel Fré-déric, figurent en tête de la liste.

déric, figurent en tête de la liste.

Von Lersner démissionne et retourne en Allemagne

veut pas présenter_eà son Gouvernement e des coupables réclamés par l'Entente

la liste des coupables reciames par l'intente Paris, 4 février. — M. Von Lersner a re-tourné ce matin, à M. Millerand, la liste des coupables réclamés par les Alliés et lui á fait savoir qu'il résignait ses fonctions de chef de la délégation allemande et quittait Paris pour rentrer à Berlin. Le Conseil des Ambas-sadeurs s'est réuni ce matin au Ministère des Affaires étrangères pour examiner la si-tuation.

Une interview du chef de la délégation allemande

Informé de la démission de M. Von Lers-ner comme chef de la 'délégation allemande, auprès de la Conférence de la Paix, un re-présentant de d'Agence Havas a interviewé le baron Von Lersner. Celui-ci a déclaré que dans la lettre qu'il

adressée au président du Conseil, M. Mille rand, il dit qu'à plusieurs reprises, il a fait connaître soit verbalement, soit par écrit, aux représentants des alliés et des associés, 'impossibilité d'exécuter leur demande d'ex

Von Lersner rappelle qu'aucun fonctionaire allemand ne coopérera à cette mesure. Il ajoute que, de sa part, ce serait coopérer a que de transmettre la note de l'Entente à son gouvernement et il retourne cette note au président de la Contérence.

Le bason Von Lersner informe son gouvernement qu'il ne peut continuer à exercer ses fonctions et qu'il partira de Paris, par le premier train pour Berlin.

SON GESTE N'ENGAGE QUE LUI-MEME

Nous avons demandé au baron Von Lers-ner, quelle signification il faut attacher à son acte ?

ner, queile signification i faut attacher a son acte?

Ma résolution, a répondu le chef de la défegation albumande, n'engage qué moi-même et je l'ai prise sans consulter mon gouvernement, lier soir, aussitôt après avoir reçu la communication des Alliés me transmettant la liste des coupables réclamés par eux. Mon point de vue est bien simple. A maintes reprises, j'ai exposé aux représentants de l'Entente que le gouvernement allemand estime matériellement impossible la livraison des coupables, quels qu'ils soient, aucun fonctionnaire allemand, civil ou militaire, n'étant disposé à se prêter aux arrestations nécessaires. J'ai même fait connaître publiquement mon sentiment dans une interview que je vous al accordée le soir même de l'échange des ratifications. Je suis donc logique avec moi-même. Je me suis refusé à recevoir officiellement communication de la liste des coupables réclamés à mon gouvernement et à la lui remettre, ne voulant en aucune façon être associé à ceette mesure que je désapprouve.

th autome latour et en associe à cette mesure que ge désupprouve. De la préféré donner ma démission de président de la délégation et, saint la la laisse à d'autres, et la communication de la laisse à d'autres, recevoir cette communication : nois insiste en re point, selon moi, mon acte nois président en personne et ne doit pas préjuger de l'attitude de mon gouvernement. Je quitterai Paris, dès ce soir, pour rentrer à Berlin.

Une proposition de la Hollande en vue d'interner l'ex-Kaiser

Londres, 5 février. — Le « Dally Chroni-cle » croit savoir que la Hollande proposerait d'interner l'ex-kaiser dans la nouvelle maison qu'il occupe actuellement.

L'Allemagne met ses canons

La Haye, 4 février. — Pendant la semaine dernière, d'Allemagne en Hollande, n'ont fait que passer de longs convois d'artillerie avec munitions. Evidemment, ce n'est pas pour s'opposer de force à l'enlèvement de l'ex-kaiser de son château d'Amerongen. On suppose puitôt que c'est pour mettre à l'abri tous les canons de campagne et d'artillerie lourde, qu'ils doivent, d'après le traité, livrer aux Alliés, que les Allemands ont trouvé ce procédé commode de les expédier en terre neutre.

LES HOMMES DU JOUR



LA PAIX

'Attitude de l'Amérique

UNE LETTRE DE LORD GREY

Londres, 4 février. — Le vicomte Grey, l'ancien ministre des affaires étrangères du cabinet Asquith, qui, depuis le mois de septembre, occupe les fonctions d'ambassadeur d'Angleterre à Washington, vient de déclarer, dans une lettre adressée au « Times », que son gouvernement est disposé à accepter les réserves auxquelles le Sénataméricain entend subordonner la retification du Treité de Varsubordonner la ratification du Traité de Ver-

réserves auxquelles le Sénataméricaia entend subordonner la ratification du Traité de Versailles.

COMMENT ELLE EST ACCUEILLIE EN AMÉRIQUE
Washington, 4 février. — La lettre que le vicounte tirey vient d'adresser au «Times » pour déclarer que la Grande-Bretagne est prête à accepter les réserves américaines et pour expliquer les difficultés auxquelles l'Amérique est actuellement en butte, exerce la plus grande influence sur la situation.

La semaine dernière, les pourparlers ouverts en vue d'un compromis n'ayant pas aboutl, M. Hitcheock avait annoncé son intention de proposer au Sénat, le 10 février, de rouvrir la discussion sur le Traité de paix. On apprend maintenant que M. Lodge va le prévenir dans cette démarche et présenter, ui aussi le 10 février, une motion du même genre. Il reprend donc ainsi tout l'avantage de l'initiative. La lettre de lors Grey nugmente à coup sur les chances de ratification : elle ne parmet plus à M. Wilson de prétendre que les nations européennes ne sont pas disposées à accepter les réserves proposées par ses adversaires.

L'Autriche, le Dabemark et les Pays-Bas L'Autriche, le Danemark et les Pays-Bas

proclameraient leur neutralité perpétuelle Zurich, 4 février. — Le Danemark, les Pays-Bas et l'Autriche auraient l'intention de proclamer leur neutralité permanente.

INCENDIE TRAGIOUE **EN BELGIOUE**

Le pensionnat de l'Ecole normale de garçons à Nivelles détruit par le seu

Plusieurs élèves brûlés vits Mort dramatique d'un professeur

Pendant la nuit de mardi et mercredi, un terrible incendie a détruit la plus grande partie de l'école pour jeunes gens, à Nivelles. L'école normale de Nivelles est stituée au centre de la jolie cité brabançonne. Elle comprend plusieurs bâtiments où sont établis, indépendamment des sections normale, primaire ou moyenne et de l'habitation du directeur, une chapelle et l'école d'application, fréquentée par les enfants de la ville.

L'école comptait 117 élèves, dont 87 internes. Ceux-ci étaient logés dans un bâtiment à deux étages donnant sur la rue à l'Gaille, et au rez-de-chaussée duquel se trouvaient des salles de classe, le laboratoire de chimie, etc.

oire de chimie, etc.

L'ALARME

C'est dans la partie de l'école réservée au censionnat que l'incendie s'est déclaré. Il était minuit environ quand les cris ; à Au feu! » gétèrent l'effroi dans les dor-oirs.

L'alarme se répandit rapidement parmi les élèves, qui saurer les escaliers, mais le feu déjà faisait rage au rez-de-chaussée. L'escalier qu'empruntaient habituellement les élèves avait été détruit par les flammes. Voyant que la retraite leur était coupée, la plupart des jeunes gens, en enfonçant des portes, trouvèrent une issue par un autre côté et se sauvèrent ainsi dans la rue, à peine vêtus. vêtus

On ne peut imaginer panique plus ef-frayante. De jeunes élèves, affolés, s'étaient cachés sons leurs lits: des camarades les ti-rèrent de la et les obligèrent à suivre. D'autres, ne connaissant pas la disposition des locaux, enjambèrent les fenètres et descen-dirent dans la cour en se laissant glisser le long des fils de paratonnère.

Le feu, arec une épouvantable rapidité, gagns du toit tout le bâtiment, qui ne forma plus qu'un immense braser.

UNE SCENE ATROCE

Au moment de l'arrivée des pomplers, un homme parut à la fenêtre du premier étage. C'était M. Jules Guyot, militaire démobilisé récemment, qui remplissait les fonctions de professeur à l'Ecole normale.

Il ne resta que queiques instants dans l'embrasure de la fenêtre et disparut derrière un rideau de fumée et de finmes.

remorasure de la fenetre et disparut derrière un rideau de fumée et de fiammes.

Pendant qu'on appliquait contre la façade des échelles pour arriver jusqu'à lui, on aperqu'une main qui vint se crisper dans l'entablement de la fenêtre.

Les sauveteurs purent arracher le malheureux professeur du brasier, mais dans quel état!

La face était horriblement broife. On le L'INCENDIE MAITRISE

Les pompiers de Nivelles parvinrent à arrêter les progrès du feu du côté de la rue

Saint-Georges.

A 2 h. 1/2 du matin arriva l'auto-pompe
de la ville de Bruxelles, avec une escouade de
sapeurs, sous les ordres du lieutenant De
Schepper.

Efficacement combattu, l'incendie ne tarda
nas à être circonserit au passionnet.

pas à être circonscrit au pensionnat. Le brasier perdit insensiblement de son intensité et, vers le matin, il était complète-ment éteint.

Deux vastes bâtiments sont complètement détruits. Il n'en reste que des murs calcinés

LES CADAVRES SOUS LES DECOMBRES Au milieu de l'affolement général, on ne pouvait songer à procéder à un appel des élèves. La plupart de coux-ci s'étaient, d'all-leurs, sauvés dans toutes les directions. Un grand nombre d'entre eux ont pris, le matin, le train pour rentrer dans leur famille.

Il ressort cependant des déclarations re-cueilles auprès de certains élèves, restés à Nivelles, que trois ou quatre de leurs com-pagnons doivent être restés dans les fam-mes. On procède à des fouilles sommaires; dans les décombres encore fumants on a dé-couvert des débris humains

couvert des débris humains

Mais ce ne sont que des amas de chairs
calcinés et on ne saurait procéder à auqune
espèce d'identification de ces lugubres restres.
Il paraît toutefois certain qu'un jeune homme de dix-sept ans, Raymond Clausse, a
trouvé la mort dans l'incendie.

On ne sera fixé sur la personnalité des victimes que lorsque les parents des élèves qui
sont rentrés dans leurs foyers en auront informé M. De Prée, directeur de l'établissement.

LES BLESSES

A l'hôpital, sont soignés quatre élèves : Em. Breda, Jean Meyer, Maurice Corbisier et Paul Henrion. Ce dernier est surtout grièvement atteint.

Le Parquet de Nivelles, représenté par M. le juge d'instruction Goffin et le substitut Evrard, s'est rendu sur les lieux pour procé-der à une enquête sur les causes de l'in-

cendie.

Ils interrogeront un certain nombre de témoins.

M. DESTREE, MINISTRE DES SCIENCES ET DES ARTS ARRIVE SUR LES LIEUX M. Destrée, accompagné de MM. Departe et Cambier, est arrivé sur les lieux du

nistre.

Il s'est longuement entretenu avec le di-recteur, puis a'est dirigé vers l'hôpital, où il a rendu visite aux blessés.

MORT DU PROFESSEUR GUYOT

A 11 h. ½, alors que le ministre des cciences et des Arts se trouvait à l'hôpital. Sciences et des Aris se trouvrit à l'appital, le professeur Guyot a rendu le dernier souprir. Le malheureux est mort après une agonie atroce. Ses derniers mots ont été pour son vieux père et pour sa fiancée, qui se trouvent actuellement en France.

Il a demandé à être enterré dans son pays natal, à Florennes.

On continue les fouilles. Le matin on a encore trouvé une tête calcinée.

On estime le chiffre des dégâts à environ un million de franca.

UNE RÉUNION de la Commission des Finances M. Marsal est entendu

Paris, 4 février. — La Commission dos Finances de la Chambre s'est réunie, sous la présidence de M. Raoul Férret, peur v.ndre M. Marral, ministre des Finances. M. l'éret a prie le ministre d'indiquer à la com-nission, sea intentions relativement aux pro-jets de son prédécesseur; il lui a demandé s'il maintenait intégralement le projet de budget déposé par celul-el et concernant la réation de ressources nouvelles, Il interroges égaiement M. Marsal sur la situation de la trésorerie, sur les recettes diverses qu'il envisageait pour faire face aux 47 milliards de dépenses prévues au budget extraordinaire, ainsi qu'au compte des dépenses recouvrables sur les versements à recevoir en exécution du traité de paix.

Le ministre a mis la commission au counant du résultat de ses premiers travaux; il a exposé qu'il se préoccupe, d'abord, du prochaim emprunt national. Concernant le change, les négociations se poursuivent avec les pays alliés; elles seront facilitées, si nous faisons l'effort nécessaire en restreignant budget déposé par celui-cl et concernant la

faisons l'effort nécessaire en restreignant les dépenses publiques et privées.

FRANCE ET VATICAN La reprise des relations Une interview de M. l'abbé Lemire

Une interview de M. l'abbé Lemire
Paris, 4 février. — Interviewé au sujet de la déclaration par laquelle le groupe des républicains de gauche a exprimé le vœu que les relations officielles solent reprises avec le Vatican, l'abbé Lemire qui est inscrit du même groupe, a déclaré être d'aris que, en reprenant des relations avec le Vatican, on doit se placer dans le « présent de bon œur et sans arrière-pensées, donc, dans la régime de la séparation légale, et accepté de part et d'autre par un « modus vivendis » à la moderne. Les intérêts et les droits de l'Eglise, elle-même seront ainsi garantis, puisque la 300 de séparation reconnaft la tiberté d'association, le droit de propriété, de publicité et de la personnalité civile, »

ERNIÈRE HEURE

L'HEURE DU CHATIMENT

LA DEMISSION DE VON LERSNER

Paris, 4 février. — La nouvelle de la dé-mission de M. Von Lersner, comme président de la détégation allemande, pour ne pas re-cevoir officiellement communication de la labée des coupables réclamés par d'Entente, na été coupae dans lea milieur officielle men.

taires.

Cette sortie, un peu thétirale, de M. von Lersner, assez semblable à celle de M. de Breedorff, Rauttau, refusant de signar la Traité de Versailles est, en efict, sans foncement légitime. M. von Lersner n'ignorait pas que le Traité de Versailles contient l'article 228, aux termes duquel:

Le Gouvernement allemand reconnent aux puissances allières et associées la liberté de tra-faire devant leurs tribunaux militaires, les personnes accudés d'avoir commis des actes contraires aux lois et coutumes de la guerre.

Ri donc. M. Von Lersner estimatir cette

braires aux lois et coutumes de la guerre. Bi donc, M. Von Lernner estimait cette stipulation contraire à sa conscience, il ne devait pas accepter la fonction de président de la délégation allemande, qui devait l'obli-ger nécessairement à l'exècution des engage-ments pris par l'Allemagne le 28 juin der-nients pris par l'Allemagne le 28 juin der-

semble plutôt que M. Von Lersner ait

publient le texte de la lettre adressée par le baron Von Lersner à M. Millerand, prési-dent de la Conférence de la Paix. Cette lettre est ainsi conque : Paris, le 3 février 1920.

Monsieur le Président.

Votre Excellence m'a fait parvenir, ce soir, une note contenant les noms des Allemands dont les Puissances Alliées et Associées exigent l'extradition.

les Puissances Alliées et Associées exigent l'extradition.

Dans le courant des trois derniers mois, j'ai
exposé, de la façon la plus sérieuse, aux représentants des gouvernements alliés et associés,
dix et treize fois, verbalement, les raisons de
l'impossibilités d'exécution de cette demande,
quelle que soit la situation sociale et quel que
soit le nom des inculpés.

Je rappelle à Votre Excellence, les déclarations que j'ai répétées continuellement et qu'on
ne parviendrait pas à trouver un fonctionaire
allemand qui se préterait s'ecopèrer d'une manière quelconque, à l'axécution de la demande
d'extradition.

Ca serait y coopérer que de transmettre la te de Votre Excellence; c'est pourquoi je la retourne ci-joint.

l'ait fait connaître à mon gouvernement que je
ne puis continuer à remplir mes fonctions, et
que je quitterai Paris par le pressier train.

Veuilles agréet, Monsieur le Président, l'assu-

Une contre-proposition allemande Le Gouvernement de Berlin offre d'ouvris lui-même une procédure péaale coatre les coupables.

Berlin, 4 février. — La note allemande ransmise le 25 janvier, au sujet de la divrai-

son des coupables, invoque les fatales conséquences que cette mesure provoquerait, notamment les plus graves ébraniements, nonseulement au point de vue politique, mais
dans le domaine économique, au sujet des
mesures prises pour l'élévation de la production du charbon.

Après avoir rappelé la doi punissant les
Allemands coupables d'un crime ou d'un

Misser de leurs Etats d'origine, en présence de
l'accusé ou de son déjeneur, diment autorité.

Les jugements rendus per ce tribunal d'Emprize, seraient publiés avec leurs consedérantes
disposé à uniter en pour prierre sur la création
d'une deuxième instance. Le gouvernement allemand
est convaince que, par compen, et par disposé d'un et deuxième instance. Le gouvernement
moyen est dement, les sintentions des gouvernemoyen est dement, les sintentions des gouvernemoyen est dement, les sintentions des gouvernemoyen de ton défenseur, diment cutorité.

Entre de leurs Etats d'origine, en présence de
l'accusé ou de son déjenseur, diment cutorité.

Les jugements rendus per ce tribunal d'Emprize, seraient publiés avec leurs consedérantes
disposé d'un états d'origine, en présence de
l'accusé ou de son déjenseur, diment cutorité.

Les jugements rendus per ce tribunal d'Emprize, seraient publiés avec leurs consedérantes
disposé d'un états de cutorité.

En prize privation de son déjenseur, d'une de son de son déjenseur, d'une de son de son déjenseur, d'une de son déjenseur, d'une de son de son de son déjenseur, d'une de son de son déjenseur, d'une de son de son de son de son de son déjenseur, d'une de son de son

nands coupables d'un crime ou d'un Allemands coupanes d'un crime ou u un délit de guerre, le gouvernement considère comme son devoir d'intervenir, encore une fois, pour amener un règlement de cette affaire actisfaisant pour les puissances alliées et associées et pratiquement possible pour l'Allemagne. Il fait en conséquence la déclation princapte.

ration sulvante:

Le gouvernement alleviand donnera l'ordre à l'autorité générale allemande d'ouvrir, sans délai, une procédure pénale contre tous les Allemands qui lui seront désignés par les gouvernements aliés et associés; comme coupables de violation des lois et coutumes de la guerre, et ce, sur la base du matériel documentaire à envoyer.

Le gouvernement allemand metre hors de vigueur toutes les lois gui s'opposeront encore, de que monte les lois gui s'opposeront encore, de quon que dorque, à l'ouverture d'une telle procédure; il abrogera, métamment, la loi d'amnistie anistante.

dure; is acregates.

Au surplus, le droit sera concédé à chaque gouvernement allié et associé intéressé, de participer, d'una façon directe, à cette procédure. Un
accord sépoial pourrait être conclus sur l'étenduc
de cette participation.

de cette participation.

Un arrangement serait convenable, par exemple, dans le sens que les puissances alliées so asociées inhéressées pourraient déléguer à la procédure, un représentant de leyrs inhérées, quotris à prendre connaissance de tous les actes et douments se rapportant à la cause, de soumetre de nouveaux moyens probatoires, de citer des thumins ou des experts, de faire toutes les propositions, et de plander pour les inhérêts des personnes intéressées.

tions as an paramer pour ses inserves and presenta-iniferestes.

Il devrait être donné suite à toutes les proposi-tions probatoires, faites our ce représentant dans le cas où les témoins ou experte servient ressortis-sants des pays allés. Ils servients entendue our la proposition d'un mandataire par les distortés com-

230 du traité de paix, peuvent être réasses en foit.

foit

La liste des coupables est arrivée à Berlin

Bâle, 4 février. — On mande de Berlin : « Les journaux annoucent que la liste des personnes à livrer est arrivée, sujourd'hui, à Berlin et sera publiée prochainement. Le ca-binet va se réunir et s'occuper de la situation créée par la transmission de cette liste Von Lersner a quitté Paris

Paris, 4 février. — M. Von Lersner quitté Paris ce soir par le train de 22 heures à la gare du Nord. Les équipages de la flotte de Scapa-Flow

reçus solennellement à Berlin Bâle, 4 février. — On mande de Berlin : « Hier soir à 10 h., sont arrivés les équipages de la fotte de Scapa-Flow comprenant 200 officiers et marins. Ils ont été solennellement

LA SITUATION EXTÉRIEURE

DECLARATIONS DE M. MILLERAND Paris, 4 février. — M. Millerand a été en-tendu, cet après-midi, par la Commission des Affaires extérieures, au sujet de l'exécu-tion par l'Allemagne, des clauses du traité de Versailles et de la politique du gouverne-

ment français à l'égard de la Russie.

En ce qui touche les décisions du traité de Versailles, M. Millerand s'appuyant sur le texte même des articles du traité, a démontré que cet acte dipiomatique lui donnaît le moyen efficace de le faire respecter par l'Allemagne et il a ajouté que le gouvernement était résolu à poursuivre l'exécution par tous les moyens en son pouvoir.

En ce qui concerne la Russie, le président du Conseil a indiqué la situation de fait et les directives de la politique française qui reste conforme aux décisions prises d'accord avec les Alliés au mois de novembre 1918.

LA PUISSANCE MILITAIRE DE LA FRANCE

Un exposé du général de Castelnau à la Commission de l'armée Paris, 4 février. . . La Commission de l'ar-mée s'est réunie, cet après-midi, à la Cham-bre. Pendant sa première réunion, elle a en-teadu son président, le général de Castelnan, qui a posé, devant elle, le problème comple de la réorganisation de la puissance militair

de la réorganisation de la poissance militaire, de la France.

Après un échange de vues auquel ont pris part MM. Fabri, Bénaset, Paul Boncour, Ossolat, de Breeq, de Maud'huy, Gelli, Le Provost de Launsy, la Commission a décidé qu'elle demanderait à M. André Lefebvre, ministre de la Guerre, de bien vouloir veair devant elle, à très bref délai, lui faire, si possible, ni exposé de la situation générale et des projets de Générales.

M. Groussau élu président

Commission des Régions libérées Paris, 4 février. — M. Groussau, député du Nord, a été élu président de la Com-mission des régions libérées, par 16 voix. mission des régions libérées, par 16 contre M. Daniel Vincent, qui a obvoix, et M. Eymond, qui en a eu 5.

L'EMPIRE DES AIRS Le général Nivelle interrompt son veyage, appelé à Paris

appelé à Paris

Alger, 4 février. — Le général Nivelle,
membre du Conseil supérieur de la guerre,
qui était parti avec l'escadrille algorienne
pour accomplir le raid du Sahara a été obligé
d'interrompre son voyage, étant appelé télégraphiquement à Paris.

L'escadrille réduite à quatre avions, séjournera à Biskra, aujourd'hui et jeudi.

LE PRINCE GHIKA, MINISTRE PLENIA.
POTENTIAIRE DE ROUMANIE, A
PARIS.
Paris, 4 février. — Le prince Ghika, délégué roumain à la Conférence de la Paix,
vient d'être nommé ministre viénipotentiaire de Roumanie, à Paria.

LES GRÈVES

Grève des métallurgistes en Belgique Mons, 4 février. — Un mouvement gréviet qui se signalait depuis iundi ches les mouvriers métallurgistes de la région de Mons a pris soudainement, ce soir, une extensionationable; 21 usines sont attaints. La nombre des grévistes est passé de pluntame centaines à plus de 5,000. Les cerviers rèclement une augmentation de 6 fm 21 à l'heurs. On cruit qui la gater ment de contrait de fact de 12 à l'heurs.